Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260311-DEL_2026_056-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 février 2026

Date de convocation : 18/02/2026 **Date d'affichage :** 18/02/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 37 29 30

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre février, à 19 Heures 00, à la Montreuil le Gast (salle polyvalente - rue de la Barbais), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
HONORE Jean-Yves, JOUCAN Isabelle, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, MACE Marie-Edith, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MESTRIES Gaëlle, FERRAND Marc-Olivier, JAOUEN Claude, OBLIN Anita, HENRY Lionel, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, BOUGEOT Frédéric, COUMAILLEAU Pascal, RICHARD Jacques, LEGENDRE Bertrand, LARIVIERE-GILLET Yannick, SENTUC Véronique, LECONTE Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, BLAISE Laurence

Absents :
GELY-PERNOT Aurore, VASNIER Pascal, LAVASTRE Isabelle, LOREE Michel, HAMON Carole, DESMIDT Yves, MOREL Gérard

Absents ayant donné pouvoir :
MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques

Secrétaire de séance : Madame OBLIN Anita

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260311-DEL_2026_056-DE

N° DEL_2026_056

Objet **Intercommunalité**

Délégations - Attributions consenties par le conseil communautaire au Président et au Bureau

Par délibération 2020-292 et 2020-341, le conseil communautaire a consenti à déléguer ses attributions au Président et au Bureau pour assurer le bon fonctionnement de l'EPCI.

En lien avec les élections municipales à venir, le Bureau et le Conseil communautaire ne seront pas réunis d'ici la séance d'installation du conseil communautaire, prévue le 14 avril prochain (dernière réunion du Bureau le 27 février).

Pour cette période à venir, il est souhaitable de modifier les délégations en matière de marchés publics pour que l' exécution des marchés en cours ne soit pas impacté et permettre la signature de nouveaux marchés en cas de besoin.

Ainsi il est proposé que le Président puisse avoir délégation pour la signature des marchés publics dans la limite de 40 000 euros HT, et des modifications de marché et des actes de sous-traitance dans la limite de 100 000€ HT. Cette évolution étend le champ des attributions du Président et réduit celles du Bureau.

Il vous est proposé de valider cette modification des attributions du Président et du Bureau.

Considérant le besoin de continuité de services en matière de commande publique jusqu'à l'installation du prochain conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉLÈGUE au Président l'autorité pour attribuer les marchés publics jusqu'au montant individuel de 40 000€ HT,

DÉLÈGUE au Président l'autorité pour conclure des modifications de marché public et des actes de sous-traitance jusqu'au montant individuel de 100 000€ HT,

RÉDUIT le champ des délégations faites au Bureau par extension de celles attribuées au Président.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 11/03/2026
Le/la secrétaire de séance,
Madame OBLIN Anita

Le *11/03/2026,*
Le Président,
Claude Jaouen

